



**COMPTE RENDU  
RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE  
Du Jeudi 08 juin 2023 à 12h30**

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à JAVENE, au siège du SMICTOM du Pays de Fougères, rue Eugène Freyssinet, le jeudi huit juin deux mille vingt-trois à douze heures trente, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS.

***Etaient Présents :***

M. Henri AVRIL, M. Serge BOUDET,  
Mme Marielle MURET-BAUDOIN, , ***Vice-présidents.***  
M. Daniel BALLUAIS, M. Claude CAILLEAU,  
M. Gérard BARBEDETTE, ***Membres du Bureau.***

***Etaient absents excusés :*** , M. Daniel FEVRIER, M. Christian STEPHAN

***Assistaient également à la réunion :***

M. David BESNIER, Directeur S'3TEC  
Mme Sonia LEBRUMAN, Responsable Traitement des déchets recyclables S'3TEC  
Mme Christèle MERHAND, Directrice Finances-RH S3T'ec



En premier lieu, Mme DUSSOUS demande d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 24 mai 2023.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident le compte-rendu de la dernière séance.**

## A – ACTU :

Un bilan des 4 premiers mois de l'année 2023 est présenté par Mme LEBRUMAN, notamment sur le basculement en ECT (Extension de Consignes de Tri) des emballages et leur tri sur des centres externalisés : PAPREC LE RHEU et SUEZ Au MANS.



### Bilan du 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Tri des emballages et des papiers

08/06/2023



# Evolution des tonnages

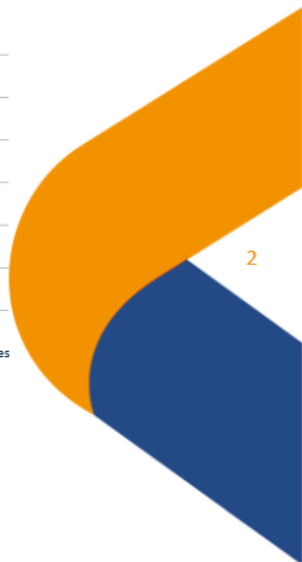
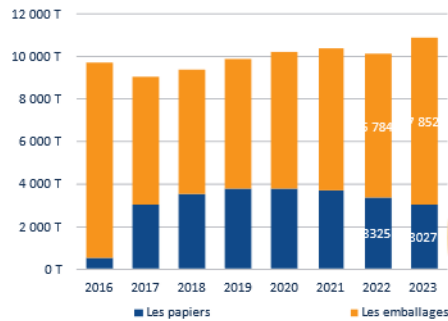


LES ENTRANTS					
S3Tec	Les papiers		Les emballages		Total entrant VM
2020	3754	17 Kg/Hab.	6 485	30 Kg/Hab.	10 239
2021	3671	17 Kg/Hab.	6 719	31 Kg/Hab.	10 391
2022	3325	15 Kg/Hab.	6 784	31 Kg/Hab.	10 109
2023	3027		7 852		10 879
2022/2023	-9%		16%		8%

SME35					
	Les papiers		Les emballages		Tonnage entrant VM
2020	2225	17 Kg/Hab.	4 393	33 Kg/Hab.	6 617
2021	2161	16 Kg/Hab.	4 529	34 Kg/Hab.	6 690
2022	1972	15 Kg/Hab.	4 598	34 Kg/Hab.	6 570
2023	1 777,78		5 196		6 974,21
2022/2023	-10%		13%		6%

SMFF					
	Les papiers		Les emballages		Tonnage entrant VM
2020	1329	18 Kg/Hab.	2 092	24 Kg/Hab.	3 622
2021	1511	17 Kg/Hab.	2 190	25 Kg/Hab.	3 701
2022	1353	16 Kg/Hab.	2 106	25 Kg/Hab.	3 539
2023	1 248,86		2 656		3 904,70
2022/2023	-8%		21%		10%

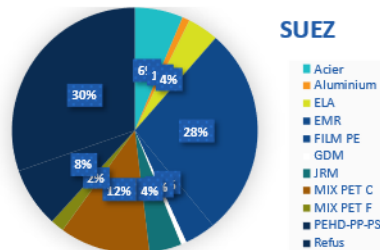
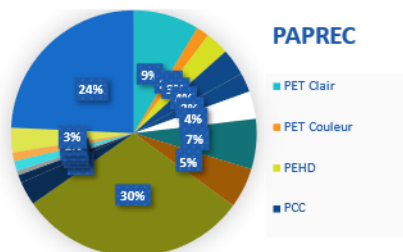
Evolution des entrants



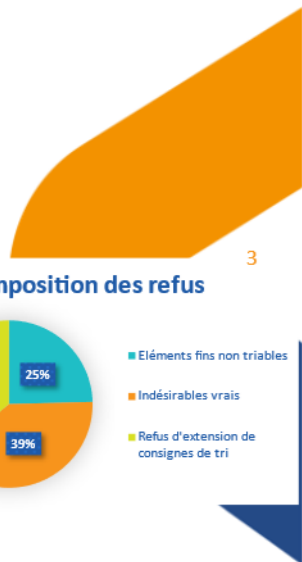
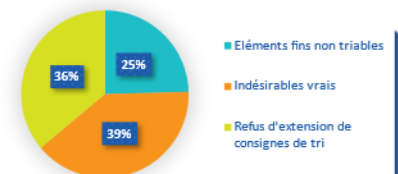
# La qualité des collectes



Moyenne 2023	EMBALLAGES SME35	EMBALLAGES SMFF
Mix PET Clair	10,00%	12,00%
Mix PET Foncé	3,00%	2,00%
PEHD-PP-PS	3,00%	8,00%
PE-PP-PS	4,00%	
ACIER	5,00%	6,00%
ALU	3,00%	1,00%
ELA/TETRA	4,00%	4,00%
EMR	30,00%	28,00%
PAPIERS/CARTONS mélés	4,00%	1,00%
PAPIERS	7,00%	4,00%
Films	3,00%	4,00%
<b>Tx de refus 2023</b>	<b>24,00%</b>	<b>30,00%</b>
refus 2022	28%	23%
refus 2021	28%	23%
refus 2020	25%	24%



Composition des refus



# Les refus



Modalité de Traitement des refus de tri			
Au 01/03/2023	S3Tec	SMSE35	SMPF
Tonnage traité	798,02		339,52
CSR	458,50	458,50	
Centre de valorisation énergétique	339,52		339,52

Au 31/12/2022			
Tonnage traité	1757,04	1241,34	515,70
Centre de stockage	974,84	691,80	283,04
Centre de valorisation	782,20	549,54	232,66

## ▷ Valorisation Energétique : CVED Pontmain

## ▷ Valorisation CSR :

### > Plateforme de massification pour CSR :

- L'Unité de production de CSR de S'Herblain (44),
- L'Unité de production de CSR Chanceaux Pres Loches (37)
- L'Unité de production de CSR Brugières (31)

### > Exutoire finaux :

- 2 cimenteries de « Lafarge Ciments SA » situées à Saint-Pierre-la-Cour et à Toulouse
- 2 cimenteries de « Ciments Calcia » situées à Couvrot 51 et à Airvault 79

4

Mme DUSSOUS demande si on peut assister aux caractérisations ? Mme LEBRUMAN indique que l'on est présent à toutes les caractérisations (organisation trouvée avec les SMICTOM).

M. BESNIER précise que c'est important pour nous par rapport au tonnage de Refus de Tri.

Mme LEBRUMAN souligne que l'indésirable vrai n'est que de 39%. Cela représente peu finalement. Le reste (36%) sont des refus d'ECT.

Mme MURET-BAUDOIN demande quels sont ces refus d'ETC ? Mme LEBRUMAN répond que ce sont tous les emballages qui ne se recyclent pas. Ils ont été triés mais ne peuvent pas se recycler : par exemple le paquet qui craque. Mme MURET-BAUDOIN demande si cela pose problème car nous sommes toujours pénalisés ? Mme LEBRUMAN confirme que l'on est pénalisé : 25% de Refus de Tri (refus de process). Mme MURET-BAUDOIN constate que l'on en met plein. Mme LEBRUMAN précise que ce sont des consignes à donner.

Mme DUSSOUS demande si l'on peut écrire à CITEO ? Il n'est pas normal que l'utilisateur paie.

Mme LEBRUMAN répond que la part diminuera lorsque le site sera placé en flux développement (nouveau tri imposé par CITEO à compter de 2026).

Mme DUSSOUS fait remarquer que c'est à CITEO de prendre en charge et de ne pas pénaliser pour tous les Refus de Tri mis en incinération. Cela n'est pas acceptable que l'on paie deux fois pour cela.

Mme MURET-BAUDOIN déclare que cela ne va pas par rapport à l'argent public. Mme LEBRUMAN confirme que le message à transmettre pour CITEO est « tous les emballages se trient ».

Mme MURET-BAUDOIN ajoute que l'on ne dit pas que l'on repaie dans le tri.

Mme LEBRUMAN indique qu'on n'a pas la composition du Refus de Tri pour PAPREC.

M. BESNIER souligne que cela rejoint la consigne des bouteilles. Autant militer pour que CITEO passe en REP opérationnelle (comme toutes les autres REP) et qu'il aille chercher lui-même tous l'emballages plutôt que de passer par la collectivité, et lui laisser certaines charges au passage.

Mme MURET-BAUDOIN spécifie que le sujet de la consigne est très fortement porté par l'AMF. L'association organise des réunions sur le sujet. A part CITEO et le metteur sur le marché, tout le monde est contre la consigne.

Mme DUSSOUS avise qu'une réunion est organisée le 21/06 avec la sénatrice Françoise GATEL.

Mme MURET-BAUDOIN fait part que le Gouvernement a temporisé.

M. CAILLEAU fait le retour de la réunion avec la Ministre : elle annonçait une mise en place courant juillet.

M. LEBRUMAN indique qu'il est à noter qu'il y a eu 100% de valorisation sur le Refus de Tri cette année.

## Les consignes de collecte



### ▷ collecte d'emballages :

- > Vigilance sur les textiles, textiles sanitaires, et papiers
- > Ajouter en communication les pots horticoles (godets)

### ▷ collecte des papiers :

- > Vigilance sur les textiles, autres déchets et cartons



Mme LEBRUMAN précise qu'il y a eu des mails transmis au SMICTOM pour alerter sur la qualité : problème sur les textiles, notamment textile sanitaire, hausse du papier dans le flux emballage. Les godets horticoles peuvent être déposés dans le sac jaune.

De plus, dans la borne papier, il y a beaucoup de textiles et de cartons, ... conséquence de la commande en ligne.

M AVRIL fait remarquer que tous les changes utilisés par les médecins, c'est de l'ordure ménagère.

## B – CVED

### Question 1 – Echange sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED

La Présidente et le Vice-Président exposent :

La consultation pour la passation d'une nouvelle DSP de « conception, construction financement et l'exploitation maintenance du CVED » suit son cours.

Un des enjeux majeurs pour atteindre un tarif abordable sur ce nouveau projet est le plan de financement.

La durée de la DSP a été fixée à 20 ans. Or, la durée des travaux est estimée à 3 ans. Le délégataire doit donc emprunter le besoin en financement sur 17 ans.

L'évolution actuelle des prix de la construction fait évoluer le besoin en financement. L'emprunt que le délégataire doit porter étant sur une durée relativement courte (de 17 ans), cela engendre une annuité qui pèse sur le tarif qui sera facturé à S3T'ec.

La durée de vie d'un équipement tel que le CVED est estimé à 30 ans.

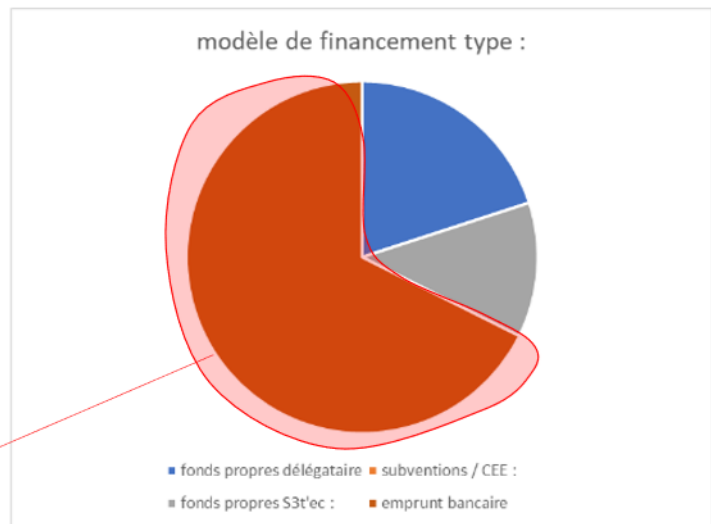
Plusieurs scénarii de financement du projet sont présentés par M. BESNIER.



## Décomposition financement projet par délégataire :

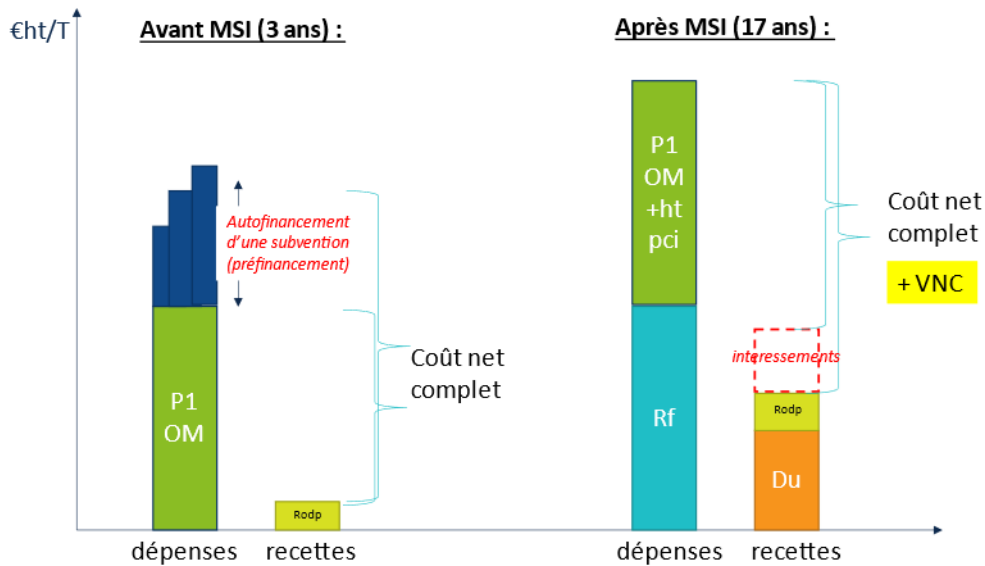
	€ht
total travaux	100 000 000
frais préfinancement	5 000 000
total :	105 000 000
financés par :	
fonds propres délégataire	21 000 000
subventions / CEE :	0
fonds propres S3t'ec :	13 000 000
emprunt bancaire	71 000 000

Cession de la créance au délégant à compter de la fin de MSI et de la validation des performances attendues





## Décomposition du tarif délégrant :



M. BESNIER précise que l'emprunt est pris en charge par le concessionnaire mais l'emprunt est sur 17 ans compte tenu de la durée de DSP de 20 ans. La durée d'amortissement impacte fortement sur le coût compte tenu des charges financières.



## Financement du projet :

Tarif ciblé par S3T'ec : entre 140 € ht/T et 160 €ht/T max (TGAP comprise)

- ▷ Niveau de l'apport par S3T'ec estimé autour de 13 000 000 €
  - > quelle capacité en autofinancement par S3t'ec \$MICTOMs ?
  - > Etude en cours pour un emprunt très long terme (30 ans) ?
- ▷ Utilisation d'une VNC, à racheter par S3T'ec en 2043 et à étaler sur le marché suivant (13 à 15 ans) pour coller le financement de l'outil à sa durée de vie réelle

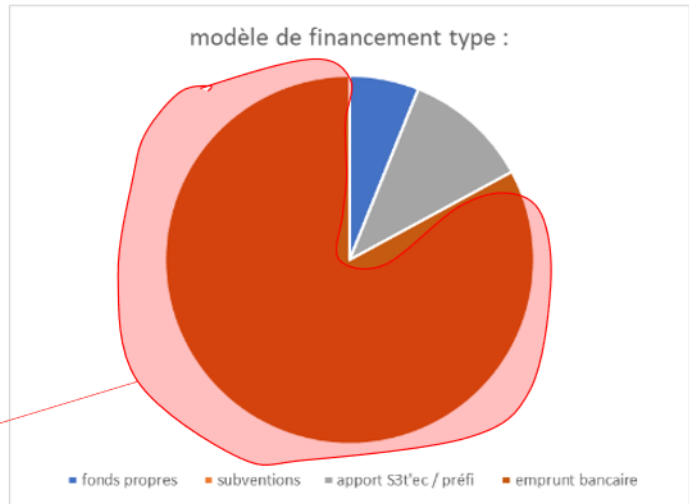
M. BESNIER indique que le Tarif ciblé est de 140 à 160 € la tonne.





## Décomposition financement projet par délégataire :

	€ht
total travaux	97 600 000
frais préfinancement	5 144 500
total :	102 724 320
financés par :	
fonds propres	6 254 555
subventions	0
apport S3t'ec / préfi	11 283 000
emprunt bancaire	85 186 765

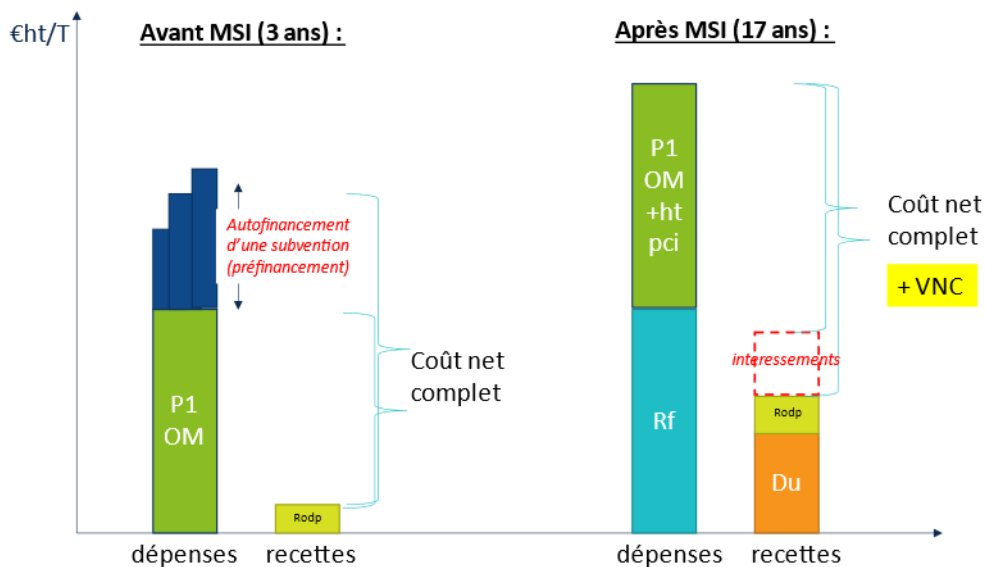


Cession de la créance au délégant à compter de la fin de MSI et de la validation des performances attendues

Mme DUSSOUS souligne que le candidat n'a pas besoin d'emprunter sur la part apportée par S3TEC.



## Décomposition du tarif délégant :





## Financement du projet :

### ▷ plusieurs solutions :

- > Autoriser les candidats à financer sur du plus long terme et **prévoir une soulte fin de DSP** (rachat par S3T'ec des années de crédits restantes) = occasionne des frais intercalaires sur la durée du marché
- > **Apporter une subvention pour baisser le besoin en financement du délégataire**, et financer cette subvention sur 25 ou 30 ans (exemple : DSP de Toulouse : apport de la collectivité à hauteur de 30%). Cela baisse la prise de risque du délégataire. Cependant, le CVED reste un bien de retour et des modalités de déblocage de la subvention peuvent permettre de maintenir le risque côté délégataire

### ▷ A ce stade :

- > CANDIDAT 1 demande un apport S3T'ec de 22 025 000 € (22%)
- > CANDIDAT 2 demande un apport S3T'ec de 13 683 632 € (14%)
- > Pas de soulte fin de contrat autorisée par S3T'ec



## Financement du projet :

### ▷ une Solution mixte est recherchée :

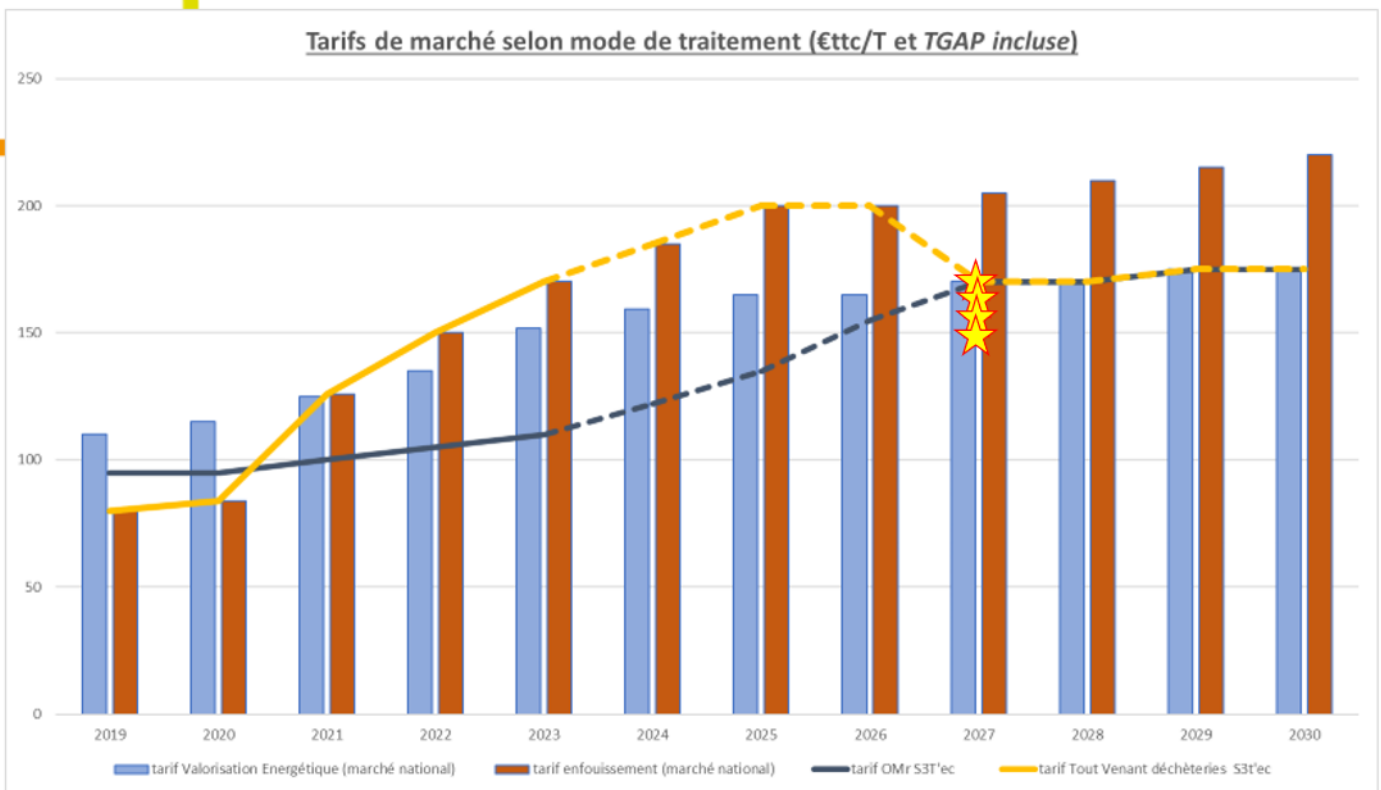
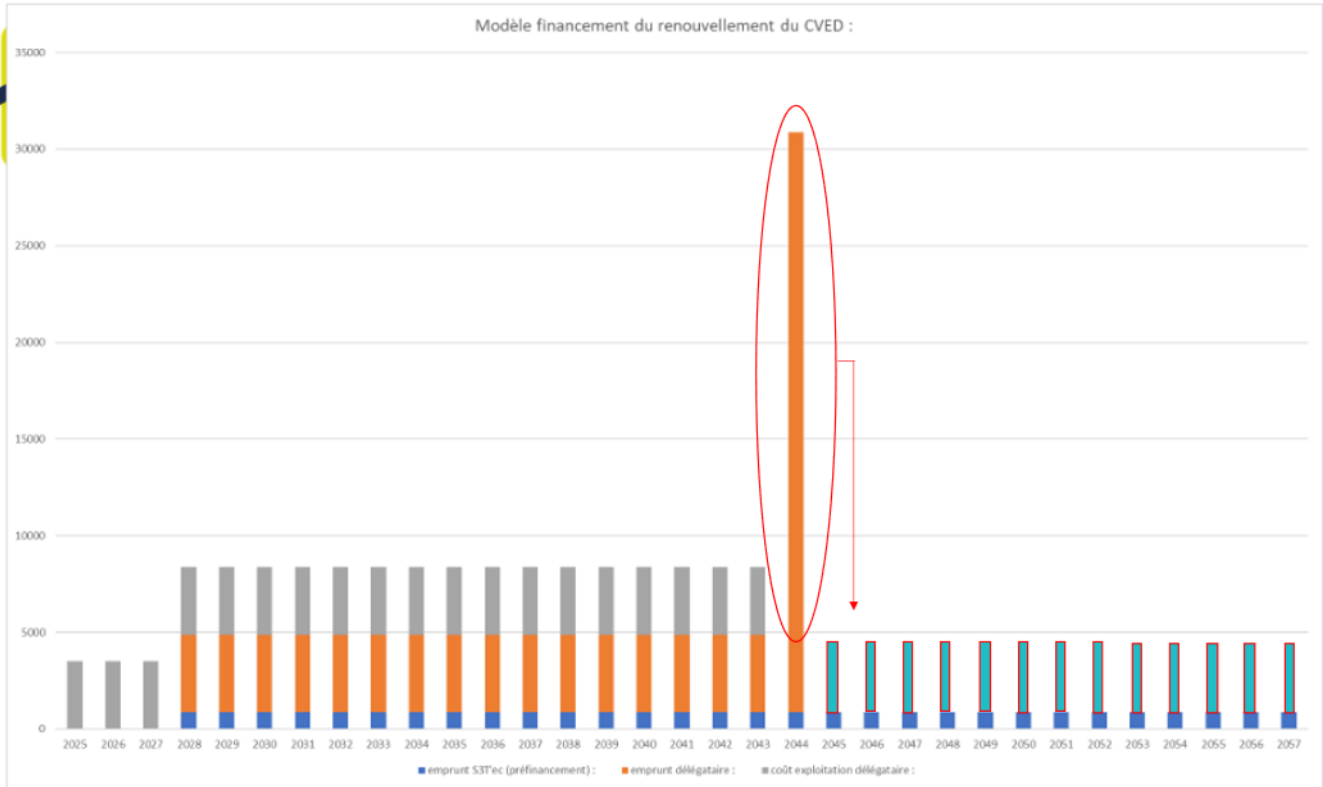
- > Autoriser les candidats à financer sur du plus long terme et **prévoir une soulte fin de DSP** (rachat par S3T'ec des années de crédits restantes) = **calcul impact des frais intercalaires en cours**

Et/ ou

- > **Apporter une subvention pour baisser le besoin en financement du délégataire**, **étude en cours sur 30% du montant d'investissement**. Une partie de cette subvention pourrait être la prise en charge par anticipation de la soulte fin de DSP (une jurisprudence récente a autorisé ce type de montage). **Étude juridique en cours.**
- > **Apporter une partie de la subvention en fond propres** (10%) (2 000 k€) pendant la phase études et travaux (phase plus à risque) et verser le reste (qui serait emprunter) seulement après MSI et validation des essais. **Étude en cours**

Permet un gain de 15 à 20 €/T

Permet un gain de 1 à 3 €/T



Mme MURET-BAUDOIN demande si on a une idée du deuxième emprunt ?

*M. BESNIER répond qu'on signe les offres en fin d'année, pour un emprunt réalisé en 2026 comme les marchés de travaux. Les tarifs seront réajustés en fonction du coût des travaux et des taux d'emprunt.*

*Mme MURET-BAUDOIN souligne qu'il est important que le taux soit capé.*

*M. BESNIER souligne, que le rôle du délégataire sera aussi de nous conseiller sur le moment de choix du taux.*

*M. BESNIER ajoute, dans le cas d'un fonctionnement avec une VNC, que l'on souhaite que le coût global et les annuités à venir soient inférieures à la première période (des 17 ans) car il y aura aussi des équipements à remplacer sur les 13 dernières années.*

*Mme MURET-BAUDOIN rappelle que la durée de vie de l'outil est de 30 ans, et l'emprunt sur 30 ans.*

*Mme DUSSOUS demande s'il y aurait un autre scénario ?*

*M. BESNIER répond qu'il peut y avoir un scénario financé sur 17 ans, mais le coût à la tonne sera supérieur.*

*M. BESNIER fait part qu'on s'est aussi questionné sur un arrêt de procédure, et de relancer le projet pour partir et demander une dérogation préfectorale pour une durée de 25 ans. Mais l'arrêt et le report ne permettront pas de gagner beaucoup sur le prix, par rapport à une VNC. Et on aura perdu beaucoup de temps.*

*Mme MURET-BAUDOIN se dit dérangée par l'emprunt sur 30 ans, car que ferons-nous si l'outil présente des signes d'essoufflement sur 25 ans ?*

*Mme DUSSOUS propose deux solutions : soit on augmente le coût d'entrée, soit il faut trouver des subventions.*

*M. CAILLEAU questionne sur un financement de l'ADEME.*

*Mme DUSSOUS répond qu'ils ne proposent que le CSR. Si on devait envoyer les tonnes ailleurs, cela coûterait plus cher. Nous n'avons pas le choix.*

*M. BESNIER répond qu'il y a la redevance d'usage, qui est censée couvrir l'actif. On pourra demander la VNC en RODP sur le contrat d'après. Il est important de trouver le bon équilibre, et rallonger les annuités sur 25 au lieu de 30.*

*Mme DUSSOUS souligne qu'en 2026 il y a les élections, et certains élus ne seront peut-être plus là. Par conséquent, on prend une décision pour le prochain mandat.*

*Mme MURET-BAUDOIN répond qu'il n'y a pas de souci pour cela, la décision est bonne ou mauvaise, seul l'avenir nous le dira.*

*Mme DUSSOUS constate qu'en 33 ans d'exploitation du CVED actuel, des travaux de réparation ont été réalisés sur l'outil sur les 4 dernières années seulement. Avant, il s'agissait de maintenance normale et / mises aux normes réglementaires.*

*M. BESNIER précise que l'argent vaudra plus cher dans 20 ans. On raisonne en coût constant. Le coût à la tonne sera plus fort dans 20 ans.*

*Mme MURET-BAUDOIN souligne que s'il y a hausse, c'est en 2024, pas 2025 ou 2026.*

*M. BESNIER précise que les candidats attendent en septembre la grille de financement. La part de financement à l'investissement ne sera pas révisée durant le contrat, la révision porte uniquement sur l'exploitation.*

M BARBEDETTE demande si l'on ne va pas à la pêche aux aides ? Mme DUSSOUS répond que l'on y va : au niveau des EPCI par exemple.

M. BESNIER mentionne que le 04 juillet S3T'ec, une rencontre est organisée avec les Présidents des Communautés de Communes du Pays de Vitre et de Fougères.

## C – TRI DES PLASTIQUES DES DECHETERIES :

Question 2 – Devenir « territoire 100% recyclage des plastiques en 2025 »  
surtri et recyclage des plastiques issus des déchèteries

*Rapporteur élu : M. Serge BOUDET*  
*Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN*

*Le Vice-Président expose :*

S3t'ec a signé un marché en juillet 2022 avec la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS (associé à VALORPLAST).

Ce marché est en cours de résiliation suite à la liquidation judiciaire et arrêt d'activité de l'entreprise LE PLASTIQUE FRANCAIS.

Suite à cette annonce S3t'ec a décidé de lancer quand même le projet, selon le déploiement prévu initialement dans les déchèteries, et avec dépôt au centre de tri de VITRE provisoirement.

Mme LEBRUMAN présente l'expérimentation en cours.

# Caractéristiques de la reprise



## ▷ Convention de partenariat avec VALORPLAST : accompagnement techniques et reprise

### > scénario 1 : expédition en mélange

- ✓ Soit en vrac : **reprise de - 190 à - 250 €/t** (en fonction du poids du camion)
- ✓ Soit en balle : **reprise de - 100 €/t** (camion de 14 tonnes mini)

### > scénario 2 : tri et expédition par résine

- ✓ Soit en vrac : **reprise variable** en fonction du poids du camion et du produit
- ✓ Soit en balle : **reprise variable en fonction des produits** pour camion de 14 tonnes mini

Produit	Balle
PE-PP	+ 40 €HT
PS-ABS	- 20 €/t
PVC	+ 60 €/t

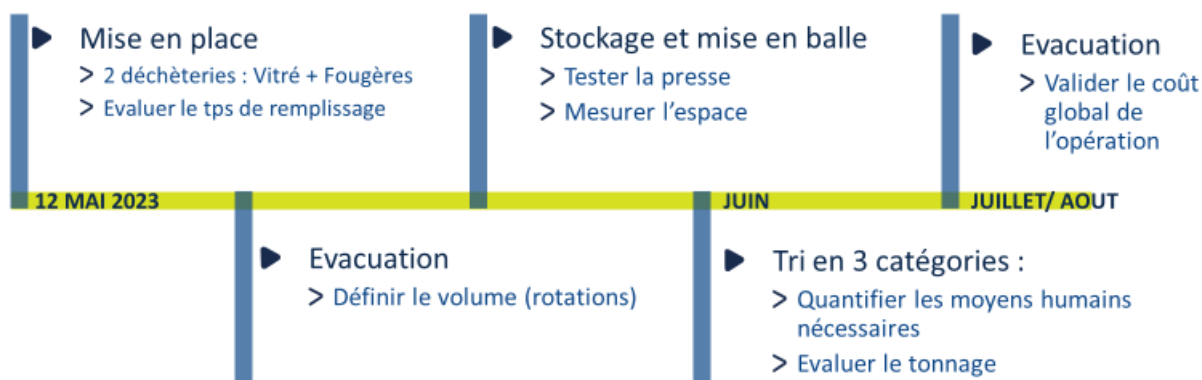
Produit	Vrac 5 t	Vrac 6 t
PE-PP	-125€/t	-65€/t
PS-ABS	-170€/t	-110€/t
PVC	-30€/t	0€/t
Mobilier	+40€/t	+75€/t



## ▷ Durée de l'expérimentation : 4 mois à partir 01/05/2023



## Phasage et objectifs de l'expérimentation

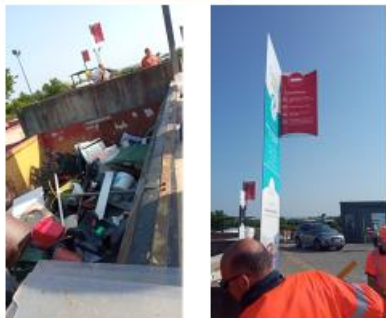


Mme LEBRUMAN signale que la presse à balles tourne au ralenti car la pompe est défectueuse, pas d'essai possible pour les plastiques.

Un caisson par semaine est évacué sur chaque secteur.

# Collecte en déchèterie

## Vitré



## Javené



Mise en place le 12 mai

- Installation :
- Table de pré-tri ;
- Signalétiques ;
- Formations des gardiens avec VALORPLAST :
  - Refus <5%
  - Pas de compactage



## Les consignes collecte en mélange



### ▷ Tous les objets

- > En plastique : mono-matériaux
- > Rigide ;
- > Pas d'imbriques ;
- > Sup à 5 cm ;
- > Déchets non dangereux



6

## Massification



- ▷ Sur le centre de transfert & de valorisation matières
- ▷ Vidage des caissons par les prestataires de transport des SMCITOMs sur site à Vitré des deux déchèteries : Vitré et Fougères
- ▷ Vérification sommaire de la qualité : refus inférieur à 5%



## Préparation/Expédition



### ▷ Scénario 1 : une étape

Mise en balle et chargement par l'exploitant du site SUEZ

- > Semi : 14 tonnes ;
- > Balles : 200 kg

### ▷ Scénario 2 : deux étapes

1<sup>er</sup> : Tri en 3 catégories

- Accompagnement technique par VALORPLAST ;
- En partenariat avec le Relais 4 agents / ½ journée ;

2<sup>ème</sup> : Mise en balle et chargement par l'exploitant du site SUEZ



# Les consignes de tri par catégorie



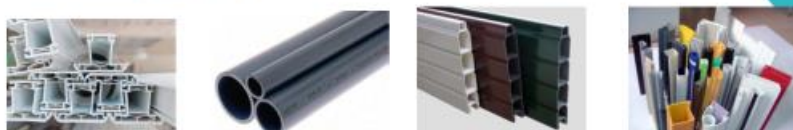
▷ PE/PP



▷ PS/ABS



▷ PVC



9

## Suivi de l'Expérimentation

Deux déchèteries	Vitré	Javené
Tonnage non-recyclables		
Fréquentation		
Date de mise en place	12 mai 2023 À la place de la benne « incinérables »	12 mai 2023 À la place de la benne cartons
Accompagnement VALORPLAST Formations des gardiens	17 mai 2023 – 10h à 12h	16 mai – 2023 – 14h à 16h
Installations sur site	Signalétique : 17/05/2023 Pas de table de pré-tri ; 1 gardien présent	Signalétique : 17/05/2023 Table de pré-tri ;
Enlèvement / Massification	1- Vendredi 19 mai : 1,86 tonnes	2- Lundi 22 mai : 1,1 tonnes
Mise en balle	En attente de date : démarrage de la chaîne	
Tri avec Agents du Relais	Lundi 5 juin	Lundi 5 juin
Mise en balle		
Expédition		

10

# Synthèse du sur-tri



Date de l'opération	05/06/2003	
Nombre de trieurs	5	
	3 agents du Relais 1 Nathanaëlle CADUE, Scté VALORPLAST Sonia LEBRUMAN, 1 S3T'ec	

Tonnage entrant	2960 Kg	Tps de remplissage
Fougères	1100 kg	7 jours
Vitré	1860 kg	6 jours

Refus total	720 kg	Taux de refus	15%
tare 7 bacs 660l	287 kg		
poids net	433 kg		

Démarrage de l'opération	durée	horaire	Tps agents	12:45
accueil sécurité	00:15	13:00		
consignes tri 4 flux	00:15	13:15		
	tri	01:55	15:25	Tps tri 03:00
pause	00:15	15:40		
	tri	01:05	16:45	
pesée	00:15	17:00		
nettoyage	00:15	17:15		197 kg/agent/heure



16

# Les consignes de tri pour la collecte



## ▷ Rappel :

- > En plastique : mono-matériaux
- > Rigide ;
- > Pas d'imbriqués ;
- > Sup à 5 cm ;



## ▷ Refus : 15% du poids entrant >> 5% PTM VALORPLAST

17

## ▷ A interdire :

- > Déchets dangereux ;
- > Non vidés ;
- > Plastiques souples, composites
- > Multi matériaux
- > D3E / Ferrailles / Cartons



## Quelle suite à ce projet ?



- ▶ l'expérimentation montre l'intérêt écologique du tri des plastiques des déchèteries : les quantités sont importantes,
- ▶ Objectif S3T'ec : territoire 100% plastiques recyclés en 2025 et respect de la hiérarchie des modes de traitement
- ▶ Deal initial de la construction du syndicat S3T'ec : équilibre territorial des outils de valo des déchets

18

Nom de la réunion en pied de page

## Quelle suite à ce projet?

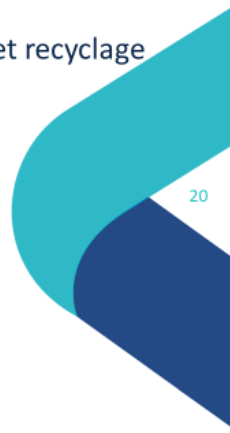


- ▶ 23 juin prochain : réception offres pour l'exploitation du centre de transfert et valo matière de VITRE du 01/09/2023 au 31 /12/2024
- ▶ 19 juin : rencontre service dév. éco de FOUGERES Agglo
- ▶ 29 juin : rencontre société TRIBORD qui est intéressé pour exporter et dupliquer sur S3T'ec son activité de tri des plastiques rigides : RETRIPLAST (filiale basée sur BREST). Visite du centre de tri de VITRE et du Site de la CCI sur FOUGERES.

19

Nom de la réunion en pied de page

- 
- ▷ Faut-il continuer l'objectif de création d'un site de sur-tri et recyclage des plastiques issus des déchèteries ?
  - ▷ Sous quelle forme juridique ?
  - ▷ Sur quel site ?



Nom de la réunion en pied de page

Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu avec plusieurs opérateurs.

*Mme DUSSOUS souligne que c'est une bonne expérience, cela permet de trier plutôt qu'enfouir.*

*M. BESNIER précise qu'aujourd'hui le tri des plastiques rigides a été mis en place uniquement sur 2 déchèteries. 6 ou 7 déchèteries peuvent enchaîner. Suite à venir.*

*L'exploitation du centre de transfert et de valorisation matières à VITRE est limitée au 31/12/24, date de renouvellement du marché collecte (dans l'attente de l'acquisition d'une base de collecte par le SMICTOM Vitré).*

*Mme DUSSOUS rappelle qu'au début, on était parti sur un fonctionnement sur FOUGERES. Elle se dit favorable à ce que l'on continue là pour le partage sur le territoire. Sur VITRE, le centre est exploité comme centre de transfert.*

*M. BOUDET souligne qu'il faut être conscient, et aller dans le bon sens. Le marché de collecte peut avoir un impact sur le choix.*

*Mme DUSSOUS annonce qu'une REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) a été créée pour le BTP, on est obligé de la mettre en place.*

*M. CAILLEAU demande si la société TRIBORD souhaite s'implanter sur un ou deux sites ? M. BESNIER répond que c'est un site par département pour atteindre un tonnage minimum, et lisser les coûts. Pour M. CAILLEAU, deux sites permettraient de limiter les coûts de transport. M. BESNIER répond que cela nécessite une chaîne de tri et une presse à balle, investissement important. M. CAILLEAU demande avec qui signerons-nous la REP ? M. BESNIER répond qu'elle sera à signer avec VALOBAT. Il fait remarquer que l'on ne peut pas envoyer en filière tant que le déchet n'est pas mis en balle.*

*Mme DUSSOUS précise qu'il faudrait évacuer les refus.*

*Mme MURET-BAUDOIN souligne la difficulté d'avoir un mono-matériau. Mme LEBRUMAN fait part que les agents ayant effectué le tri, n'ont pas trouvé cela désagréable. Cela ne leur a pas posé problème.*

*M. BESNIER informe qu'il est demandé un taux de Refus de Tri de 5% par VALORPLAST (15% aujourd'hui).*

## A – ADMINISTRATION GENERALE

### Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Il sera procédé en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

### Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 12 avril 2023

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 12 avril 2023 visé par le secrétaire de séance M. PAULLYN (DT MONTAUTOUR) adressé à chaque délégué titulaire et suppléant par courrier.

Le Comité syndical est invité à approuver le compte-rendu de la séance.

### Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 12 avril 2023

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*

*La Présidente expose :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

*Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;*

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions qu'il prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

**Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :**

Date	N°	Pôle	Numéro devis/ contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
01/04/2023	VF D33 2023	Décharge	23VF10	Suivi environnemental de l'ancien site d'enfouissement de Cornillé	AXE POLE DE SOCOTEC	14 360,00 €
03/04/2023	VF D34 2023	Déchèteries	23VF18	Stockage et chargement du verre à compter du 01/07/2023	TRANSPORTS GELIN	16 000,00 €
03/04/2023	VF D35 2023	CVED	23-852-140000-029	Etudes évaluation de production de Déchets d'Activités Economiques (DAE)	CCI ILLE-ET-VILAINE	388,00 €
03/04/2023	VF D36 2023	CVED	5010-7	Contre-expertise plots béton sous chaudière	SAGE ENGINEERING	3 900,00 €
05/04/2023	VF D37 2023	Administration Générale	QUO-06639-C7L2X1	Achat de matériel informatique	XEFI	433,00 €
05/04/2023	VF D38 2023	CVED	23-002-070 indice A	Etude de radioactivité en avil sur le site de Suez RV Normandie	ONET TECHNOLOGIE ND	1 250,00 €
07/04/2023	VF D39 2023	Biodéchets	n°DE04230002 ET DE04230004	Expérimentations pour la valorisation des biodéchets sur 2 quartiers sur Noyal sur Vilaine	CMV SAS	180,00 €
07/04/2023	VF D40 2023	Révertec	230407c	Recherche de fuite sur le réseau de chauffage	HELIOTRACE	2 350,00 €
24/04/2023	VF D41 2023	Révertec		Label Revertec	PASSION RECEPTION	77,00 €
24/04/2023	VF D42 2023	Révertec	20230437321	Impression cartons invitation Label Revertec	ID PUB	63,00 €
28/04/2023	VF D43 2023	Révertec	000601-04	Réparation provisoire de fuite sur réseau de chaleur	SADE	14 685,00 €
02/05/2023	VF D44 2023	Révertec		Location vaisselle - Label Revertec (annule et remplace D41/2023)	PASSION RECEPTION	27,00 €
02/05/2023	VF D45 2023	Révertec		Location de matériel Label Revertec	MAIRIE DE VITRE	632,00 €
03/05/2023	VF D46 2023	Révertec	DEV00003716	Recherche de fuite sur le réseau	BOSCHER DETECTION RESEAUX (BDR)	3 740,00 €
03/05/2023	VF D47 2023	Administration Générale	23VF46	Avenant au marché pour la protection juridique S3Tec portant ajout d'une exclusion réglementaire	BEAH (pour CFDP-ASSURANCES)	0,00 €
05/05/2023	VF D48 2023	Révertec	2023-22	Traiteur - Label Révertec	BOUCHERIE LES 3 ROCHERS	445,00 €
05/05/2023	VF D49 2023	Révertec	D09079	Location de matériel - Label Révertec	FESTI VITRE	1 921,00 €
15/05/2023	VF D50 2023	Communication	938547016	Achat d'un appareil photo et accessoires	HYPER U VITRE	410,00 €
15/05/2023	VF D51 2023	Centre de Valorisation Matière	2023-23	Pompage et nettoyage de la presse à balle sur le centre de valorisation matière	SUEZ RV OUEST	552,00 €
22/05/2023	VF D52 2023	Communication	20230537814	Fourniture enrouleur avec impression sur bâche pour le Label Revertec	ID PUB	120,00 €
24/05/2023	VF D53 2023	CVED	du 23/05/23	Débroussaillage de la zone route des eaux	SARL AS ENVIRONNEMENT	270,00 €
24/05/2023	VF D54 2023	Quai de transfert	327-23-JB	Réfection du bas de quai du Centre de Transfert de Fougères	BEAUMON TP	6 377,00 €
25/05/2023	VF D55 2023	CVED	23VF23	Etude géotechnique préalable de type G1 PCG et d'une étude de pollution des sols en co-traitance avec AQUA&TERRA	ICSEO	11 889,00 €
25/05/2023	VF D56 2023	CVED	23VF24	Etude Faune-flore 4 saisons sur l'UVE de Vitré	DERVENN	11 475,00 €
30/05/2023	VF D57 2023	Quai de transfert	Q2-A8H-PRO-010530	Etude pour la réalisation du raccordement à la fibre option du futur centre de transfert à Javené	ORANGE RESOLINE	933,00 €
30/05/2023	VF D58 2023	Déchèteries	DU 30/05/2023	Expérimentation du tri manuel de matériaux en plastique issus des déchèteries	ASSOCIATION LE RELAIS	91,00 €

**Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 12 avril 2023.**

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*

*La Présidente expose :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/ contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attribitaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
24/05/2023	VF BS05 MAI2023	Déchèteries	23VF22	Marché de mise en balles des cartons secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES	GUY PRADAT RECYCLAGE	43 380,00 €

## B – TRANSFERT ET VALORISATION MATIERE :

### Question 5 – Marché pour la construction d'un centre de transfert à Javené : attribution

*Rapporteur élu : Henri AVRIL*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*Le Vice-Président expose :*

Dans le cadre du projet du centre de transfert à Javené, S3T'ec doit passer des marchés de travaux pour la construction de l'équipement. Cet outil a pour objectif de massifier les déchets après leur collecte et avant leur envoi vers les filières appropriées.

La passation d'un marché de travaux, tous corps d'état, relatifs à Construction d'un Centre de Transfert sur la commune de Javené a été lancé en date du 10/05/2023. La consultation est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée

**PROCEDURE DE MARCHÉ : Marché de travaux (n°23VF26)**

Date de parution sur Ouest France : 10/05/2023

- Date de parution sur la plate-forme : Megalis Bretagne : 10/05/2023
- Date de remise des offres : 13 juin 2023 à 12h00.
- Montant estimatif du marché : 1 977 917 € H.T
- Durée du marché : 9 mois

Les travaux sont répartis en 11 lots. Ces lots sont définis comme ci-dessous :

- N°01 - VOIRIE - RESEAUX DIVERS
- N°02 - ESPACES VERTS - CLOTURES
- N°03 - GROS OEUVRE
- N°04 - CHARPENTE METALLIQUE
- N°05 - COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE
- N°06 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
- N°07 - PORTES SOUPLES AUTOMATIQUES
- N°08 - MEN INT - CLOISONS - DOUBLAGES - FX PLAFONDS
- N°09 - CARRELAGE - FAIENCE - PEINTURE - NETTOYAGE
- N°10 - ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES
- N°11 - CHAUFFAGE-VMC-PLOMBERIE

ANALYSE DES OFFRES :

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %



L'analyse technique est effectuée par lot selon la grille présentée dans le règlement de consultation.

Considérant la réunion de la CMAPA, invitée à se prononcer le 04/07/2023 en amont du Comité syndical, afin d'analyser les offres reçues et de se prononcer sur les entreprises retenues pour les 11 lots dans le cadre du marché de travaux de construction d'un centre de transfert à Javené,

**Au vu des éléments qui seront présentés, le Comité syndical sera invité à se positionner sur les choix des candidats des 11 lots, et à autoriser la Présidente à signer et notifier le marché à intervenir avec les entreprises retenues pour la construction du Centre de Transfert à Javené, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.**

### **Question 6 – Accord cadre à bons de commande pour le transfert des OMr et emballages recyclables : attribution**

*Rapporteur élu : Henri AVRIL*

*Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN*

*Le Vice-Président expose :*

Vu le terme du marché de transfert des OMr et emballages recyclables en date du 31 août 2023, S3T'ec a donc lancé un appel d'offre pour la passation d'un nouvel accord cadre à bons de commande mono-attributaire portant sur le «TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES RECYCLABLES » du Syndicat S3T'ec vers les exutoires de traitement.

Les déchets sont à récupérer sur les trois centres de transfert de S3T'ec :

- Le centre de transfert à FOUGERES : centre gravitaire, exploité par S3T'ec.
- Le centre de transfert et valo matière à VITRE (ex centre de tri CS de VITRE) : centre dit « à plat », exploité par SUEZ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le centre de Valorisation Energétique des Déchets (CVED) à VITRE, qui se transforme en centre de transfert « à plat » lors des Arrêts Techniques Annuels (2 par an, programmés annuellement), exploité par PAPREC ENERGIE

Sur le centre de transfert et valorisation matière à VITRE, et sur le CVED, les déchets sont chargés par chargeur télescopique, à la charge de S3T'ec (via ses exploitants).

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés, définis comme suit :

- **Lot n° 1 : transfert des OMr et Emballages depuis le quai de transfert basé à FOUGERES**
- **Lot n° 2 : transfert des OMr et Emballages depuis les centres de transfert basés à VITRE (centre de transfert et valo matière et CVED)**

Les candidats peuvent répondre à un seul lot ou tous les lots.

Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur mais les variantes proposées par les candidats sont autorisées à la condition qu'elles respectent les prescriptions minimales inscrites au CCAP.

**PROCEDURE DE MARCHE : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire  
en appel d'offres européen (n°23VF25),**

- Date d'envoi au JOUE : 05/05/2023
- Date de parution au JOUE : 10/05/2023
- Date de parution OUEST France : 12/05/2023
- Date de remise des offres : 19 juin 2023 à 12h
- Montant estimé du marché : 920 312 € HT
- Durée du marché : 9 mois, 2 fois reconductibles 3 mois (soit 15 mois au total)

Nomenclature : 90513000 (service de traitement et d'élimination des ordures ménagères et déchets non dangereux)  
et 90512000 (service de transport des ordures ménagères).

**ANALYSE DES OFFRES :**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, appréciée dans les conditions prévues l'article R2152-6 et R2152-7 du CCP en cours, selon les critères suivants :

1. Valeur technique (45/100) :
2. Valeur financière (55/100)

Considérant la réunion de la Commission d'Appel d'offres invitée à se prononcer en amont du Comité, afin d'analyser les offres reçues et de se prononcer sur l'entreprise retenue pour les lots 1 et 2 dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande de transfert des OMr et emballages recyclables,

**Au vu des éléments qui seront présentés, le Comité Syndical est invité à se positionner sur les choix des candidats, et à autoriser la Présidente à signer et notifier les lots 1 et 2 à intervenir avec les entreprises retenues pour l'accord-cadre à bons de commande de transfert des OMr et emballages recyclables, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.**

## Question 7 – Marché d'exploitation d'un centre de transfert et de valorisation matière

Rapporteur élu : Serge BOUDET

Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN

*Le Vice-Président expose :*

Vu le terme du marché d'exploitation en date du 31 août 2023, S3T'ec a donc lancé un appel d'offre pour la passation d'un nouveau marché portant sur « L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRANSFERT ET DE VALORISATION MATIERE » à VITRE, en lieu et place de l'ancien centre de tri des Collectes Sélectives.

Le transfert entend l'accueil, le stockage, le rechargement, le rechargement en flux tendu des déchets. La valorisation matière entend les opérations de tri, sur-tri et de mise en balles de déchets.

La durée du marché est relativement courte, le temps pour S3t'ec de terminer ses études sur la reconversion du centre de tri.

Dans l'attente, et au titre du présent marché, il est donc demandé au titulaire d'exploiter le site en l'état et de limiter les travaux d'optimisation envisagés à de l'aménagement de chaîne ou d'équipements mobiliers. Il n'est pas demandé d'intégrer un quelconque démantèlement, une reconversion d'activité, ou plus largement de travaux importants sur le site.

De la même façon, l'entretien, la maintenance du site et la gestion du GER pendant les 16 mois, font l'objet de conditions spécifiques adaptées.

Le présent marché comprend à minima les missions suivantes :

- L'accueil, le stockage, la gestion des plannings et le rechargement des emballages en mélange,
- L'accueil, le stockage, le sur-tri, la gestion des plannings et le rechargement des papiers en mélange, ainsi que la gestion des refus ultimes découlant des opérations de sur-tri,
- L'accueil, le stockage, la mise en balle, la gestion des plannings et le rechargement des cartons bruns, et des plastiques rigides et souples de déchèteries,
- L'exploitation, entretien, maintenance du site en lien avec la réglementation, les besoins techniques de l'activité et l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter en vigueur.

Le marché permet au titulaire d'accueillir sur le site des tonnages liés à ses activités propres, assimilés aux déchets concernés par le présent marché, et sous couvert du respect de la réglementation et de l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter en vigueur.

Le marché n'intègre pas le transport ni les transferts des déchets amont/aval. Uniquement l'organisation des plannings d'arrivée des camions à charger en lien avec les transporteurs désignés par S3t'ec. Les contacts seront transmis au titulaire au démarrage du marché.

Le marché ne fait pas l'objet d'une séparation en lots.

Les variantes libres sont autorisées selon les conditions fixées au CCAP.

## **PROCEDURE DE MARCHÉ : Marché de service en appel d'offres européen (n°23VF27),**

- Date d'envoi au JOUE : 12/05/2023
- Date de parution au JOUE : 17/05/2023
- Date de remise des offres : 23 juin 2023 à 17h
- Montant estimé du marché : 480 000 € HT
- Durée du marché : 16 mois

Nomenclature : 90500000-2 (service lié aux déchets) et 90514,000-3 (service de recyclage des ordures ménagères).

### **ANALYSE DES OFFRES :**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, appréciée dans les conditions prévues l'article R2152-6 et R2152-7 du CCP en cours, selon les critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (50/100) :
2. Prix des prestations (50/100)

Considérant la réunion de la Commission d'Appel d'offres invitée à se prononcer en amont du Comité, afin d'analyser les offres reçues et de se prononcer sur l'entreprise retenue dans le cadre du marché d'exploitation d'un centre de transfert et de valorisation matière,

**Au vu des éléments qui seront présentés, le Comité Syndical est invité à se positionner sur le choix du candidat, et à autoriser la Présidente à signer et notifier le marché à intervenir avec l'entreprise retenue pour l'exploitation d'un centre de transfert et de valorisation matière, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.**

## **C – CVED**

### **Question 8 – Echanges sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED**

*Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS – M. Christian STEPHAN*

*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente et le Vice-Président exposent :*

La consultation pour la passation d'une nouvelle DSP de « conception, construction financement et l'exploitation maintenance du CVED » suit son cours.

Un des enjeux majeurs pour atteindre un tarif abordable sur ce nouveau projet est le plan de financement.

La durée de la DSP a été fixée à 20 ans. Or, la durée des travaux est estimée à 3 ans. Le délégataire doit donc emprunter le besoin en financement sur 17 ans.

L'évolution actuelle des prix de la construction fait évoluer le besoin en financement. L'emprunt que le délégataire doit porter étant sur une durée relativement courte (de 17 ans), cela engendre une annuité qui pèse sur le tarif qui sera facturé à S3T'ec.

La durée de vie d'un équipement tel que le CVED est estimé à 30 ans.

Plusieurs scénarii de financement du projet vous seront présentés.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu, le Comité Syndical sera invité à se positionner sur la suite à donner à ce dossier**

## D – REVERTEC

### Question 9 – Convention de vente de chaleur : Avenant à intervenir avec la société TOMADA

*Rapporteur élu : Christian STEPHAN*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*Le Vice-Président expose :*

Depuis 2019, S3T'ec a conclu des contrats de fourniture et vente de chaleur avec des établissements publics et privés basés autour de la route des Eaux à VITRE. Cette chaleur est produite sur la base d'un mix d'énergies renouvelables et de gaz naturel.

Au-delà du tarif, que nous espérons compétitif, cela permet à ces établissements d'optimiser leur impact carbone.

Le contexte actuel de hausse généralisée des prix (coût d'exploitation, prix des matériaux et surtout prix des énergies, et particulièrement le gaz) conduit malheureusement à une explosion du coût de production de la chaleur livrée par le réseau.

La clause de révision stipulée dans la convention ne permet pas d'absorber les effets de cette crise.

Face à cette situation exceptionnelle, imprévisible et exposant S3T'ec à des conséquences onéreuses désastreuses, les tarifs de vente de chaleur tels qu'initialement convenus puis révisés, ne peuvent être maintenus.

La hausse majeure du coût du gaz, comme conséquence de la crise ukrainienne, constitue une circonstance imprévue ouvrant droit à la modification des clauses financières du contrat afin de permettre de faire face à ces événements. Une telle modification est régulièrement permise au regard des textes et de la jurisprudence, fondée notamment sur la théorie de l'imprévision applicable au contrat qui vous lie.

C'est dans ce cadre que S3T'ec se voit contraint de solliciter la signature d'un avenant portant modification des tarifs de vente de la chaleur produite.

*Le projet d'avenant intégrant le réajustement des tarifs a été négocié avec la société TOMADA. (Modèle d'avenant en ANNEXE xx page xx)*

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir aux conventions de vente de chaleur et, le cas échéant, à autoriser Madame La Présidente à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

## E – FINANCES

### Question 10 – Avenant à la Redevance d'Equilibre (perception recettes filières et reversement)

*Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS*  
*Rapporteur administratif : David BESNIER*

*La Présidente expose :*

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement pour les années 2022-2026. (Délibération n°7 du Comité syndical en date du 17/2/2022)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, S3T'EC reprend la commercialisation des matières recyclables, jusqu'à présent assurée par les SMICTOM.

L'objet de l'avenant est de définir les modalités de reversement des recettes aux adhérents.

**Le Comité syndical, est invité à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir à la convention de redevance d'équilibre mise en place pour la période 2022-2026, et à autoriser la Présidente à signer tout document s'y rapportant.**

## Question 11 – Décision modificative n°2 : remboursement FCTVA trop perçu

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS  
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 8 Février 2023 ;

Vu la nécessité de procéder à un reversement de FCTVA suite à un trop perçu,

**Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :**

### **Investissement**

#### Dépense d'investissement

10- Dotations, fonds divers et réserves

10222- Fonds de compensation de la TVA      + 24 320 €

23- Immobilisations en cours

2317- Immobilisations en cours                      - 24 320 €

**Le Comité syndical est invité à se prononcer sur la décision modificative N°2 proposée, et dans l'affirmative, à autoriser la Présidente à signer tout document s'y rapportant.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DUSSOUS clôt la séance.

A Vitré, le 08/06/2023

La Présidente,

Isabelle DUSSOUS